Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Madame Bety Waknine
Directrice Générale

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 23/02/2023

N/Réf. :	**WSP20145_704_PUN**	**WOLUWE-SAINT-PIERRE. Bovenberg 118**
Gest. :	**MB/AM**	**(= Site de la Propriété Blaton inscrit sur la liste de sauvegarde)**
Corr DPC:	**Amandine Marinx**	**PERMIS UNIQUE : Installer 21 sondes géothermiques fermées de 95m de profondeur**
NOVA :	**19/PFU/1866382**	
Corr DU:	**Michaël Briard**	

Avis conforme de la CRMS

Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 09/02/2023, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 15/02/2023, concernant la demande sous rubrique.

La propriété Blaton est inscrite comme site sur la liste de sauvegarde par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 11/02/1999. Une partie du site est reprise à l'Atlas Archéologique comme extension du site de la ferme du « Hof-ten-Bovenberg ».

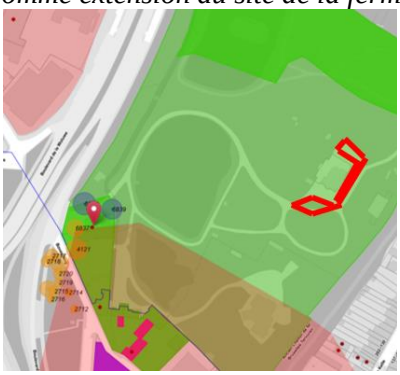

Situation ©Brugis En rouge localisation des futures sondes.

Vue aérienne. En rouge localisation des sondes. Image ©Google Earth modifiée par la CRMS

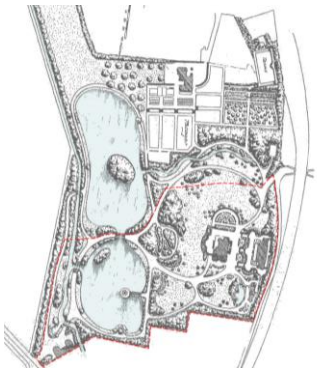

Plan de Jules Buyssens – 1909. Image tirée du dossier de demande

La propriété Blaton constitue la première grande demeure de l'architecte Adrien Blomme. Il s'agit d'une réalisation de style cottage dans l'esprit du mouvement « Arts & Crafts ». Elle est intégrée au sein d'un parc paysager de 4 ha, aménagé sous l'influence de Jules Buyssens.

Le projet porte sur l'installation d'un système fermé de 21 sondes géothermiques de 95 m de profondeur, réparties autour du manoir Blaton et reliées à un local technique situé au sous-sol du manoir. L'objectif

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

du projet est de transiter entre un chauffage au mazout vers une source d'énergie renouvelable. La propriété comprend aujourd'hui une chaudière au mazout ainsi qu'une citerne de 30 000L. L'installation du système géothermique permet la neutralisation et l'enlèvement de la citerne. Les sondes sont réparties en trois « boucles » :

• 7 sondes au sud du manoir, dans la pelouse ;

• 7 sondes à l'est du manoir, dans la zone goudronnée ;

• 7 sondes au nord du manoir, dans la zone carrossable.

Toutes les sondes sont séparées les unes des autres d'un minimum de 7 m. Les forages effectués pour l'installation de la sonde ont un diamètre de 130mm. Le forage s'effectue avec une machine à forage à l'eau conçue pour limiter l'impact du chantier sur le site. Après la réalisations des forages et déblais, un coulis thermique est inséré dans les échangeurs thermiques et les forages sont remblayés. La partie supérieure de l'échangeur est cimentée pour assurer son maintien en place. Le raccordement des différents échangeurs se fait par des tuyaux de raccordement soudés, mis en place dans des tranchées de 1 m de profondeur sur 50 cm de large creusées entre les différents forages. Les tranchées sont ensuite remblayées et réasphaltées aux endroits carrossables. La localisation des forages est étudiée de manière à minimiser la longueur des accordements entre ceux-ci.

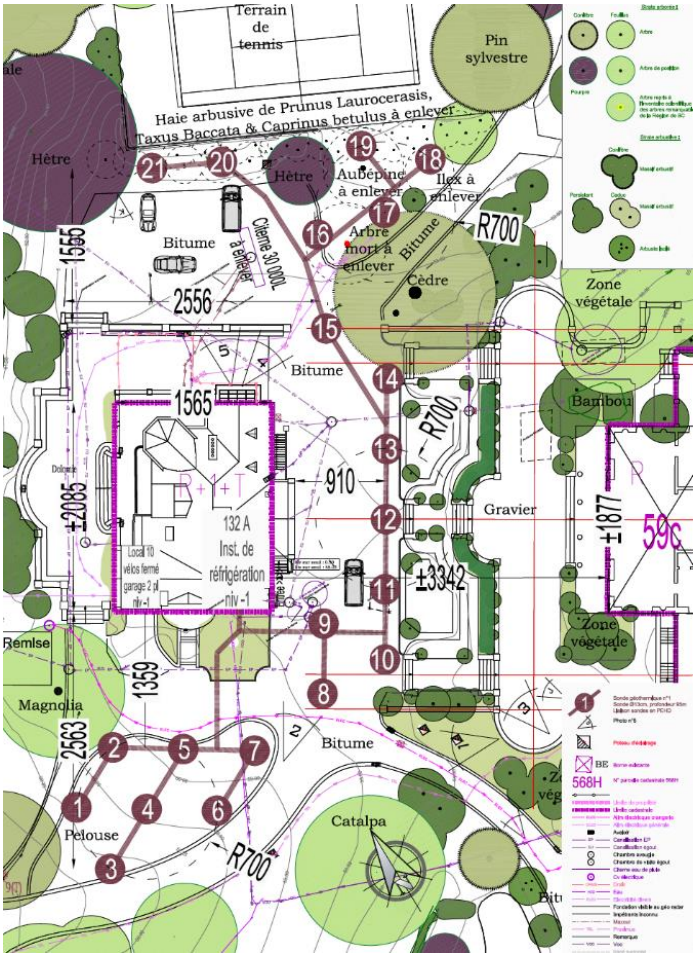

Localisation des différentes sondes géothermiques *Photo des différentes localisation des trois « boucles »*

Images et photos tirées du dossier de demande

<u>Avis</u>

La CRMS constate que la nouvelle installation géothermique peut être mise en œuvre sans nuire aux éléments patrimoniaux présents sur le site et qu'elle n'aura pas non plus d'impact paysager. Elle souscrit donc à la demande.

La Commission s'interroge cependant sur le choix d'effectuer les forages des sondes n°17 à 21 dans une partie en pleine terre - ce qui implique l'enlèvement des plantes existantes et la replantation de la zone après travaux- plutôt que dans la zone de parking asphaltée qui la jouxte. Bien que l'aménagement planté ne soit pas d'origine et ne corresponde pas aux plans de Jules Buyssens, il serait plus adéquat, de déplacer les forages hors de la zone plantée afin de ne pas enlever de plantations. Si ce déplacement ne s'avère toutefois pas possible pour des raisons techniques, la CRMS ne s'oppose pas à l'implantation prévue.

Une partie du site de la Propriété Blaton est reprise à l'Atlas Archéologique en raison de la proximité de l'ancienne ferme de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles (le « Hof te Bovenberg »), dont quelques vestiges subsistent au sud de la propriété. Bien que la zone concernée par la demande soit hors de l'emprise de la zone archéologique, la CRMS estime qu'il convient, par précaution, d'interroger la cellule Archéologie de la DPC sur l'éventuel impact des tranchées et excavations prévues au niveau archéologique.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. à : amarinx@urban.brussels ; mbriard@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ;